

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

1. Intitulé du module : Travail de Bachelor - Projet

2026-2027

Code : S.ER.3581.F.26

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module avancé

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
- ☐ Module sur 2 semestres
- ☒ Semestre d'automne
- ☐ Semestre de printemps
- ☐ Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais (lectures)

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module

☐ Avoir suivi le module S.ER.SO.2311

☐ Pas de prérequis

☐ Autre :

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e :

A7. Être familiarisé·e avec les résultats de la recherche en ergothérapie et en science de l'occupation et en tirer des conséquences pour leurs interventions.

C. Rôle de Collaborateur·trice :

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

E. Rôle de Promoteur·trice de la santé :

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacle, et pour des conditions favorables à la santé.

F. Rôle d'Apprenant·e et de Formateur·trice :

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de ses collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patients/clients, à son équipe et aux autres personnes concernées.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Poser un but et des questions de recherche.
- Concevoir une problématique de recherche fondée sur la littérature.
- Définir des moyens d'obtention et d'analyse d'information pertinente.
- Si nécessaire, juger des aspects éthiques d'une démarche de recherche.
- Rédiger une ébauche de protocole de recherche.

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

Unité 1 – Le projet

Cours : 10 périodes **placées au semestre 4**

- La réglementation et les étapes de production du travail de bachelor (2 périodes).
- Le projet de travail de bachelor : les contenus usuels d'un protocole et les travaux nécessaires à sa production (4 périodes).
- La formulation, le choix d'une question de recherche et la formation des équipes (4 périodes).

Tutorats :

- Tutorats par équipe d'étudiant·es avec l'équipe de direction incluant au moins un membre du corps enseignant de l'école.

Séminaires :

- Séminaires facultatifs organisés en fonction des besoins des étudiant·e·s seront proposés (stratégie de recherche dans les bases de données, outils numériques pour la sélection des articles scientifiques (p.ex. Covidence, Rayyan, Cadima), extraction et analyse d'articles).

Déroulement :

- Les étudiant·es réfléchissent à une question de recherche dans le milieu associé à leur formation pratique 2 et déposent cette question de recherche avant les analyses de pratique de mi-stage. Ils et elles prennent ensuite connaissance des offres de sujet de travaux de bachelor et s'organisent en groupes de trois à quatre personnes autour d'une question de recherche lors des analyses de pratique à la mi-stage. Les groupes d'étudiant·es déposent ensuite au responsable de module le nom des membres de leur équipe et la question choisie.
- Le nom du ou de la référent·e de l'école est par la suite transmis à chaque équipe par la commission TB. Les groupes travaillent ensuite à leur projet sous la supervision des personnes qui dirigent et co-dirigent leur travail.
- L'ensemble de la procédure du travail de bachelor fait l'objet du document « Directive d'application de la réalisation des travaux de bachelor » accessible sur la page du cours sur le site www.cyberlearn.hes-so.ch/

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| ☒ Cours magistral | ☒ Séminaire | ☒ Projet |
| ☐ Atelier/laboratoire | ☐ Simulation | ☐ Formation pratique/stage |
| ☐ Modalité digitale | ☒ Autre (préciser) : tutorat | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|---|--|--|
| ☐ Ecrit sur table | ☒ Oral | ☐ Pratique |
| ☒ Dossier | ☐ ECOS | ☐ Autre : |
| ☐ | ☐ | |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, elle·il est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, elle·il est en répétition.

Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

Le projet est soutenu devant un jury composé des deux personnes qui encadrent le travail de bachelor. Il est noté au ½ point. La séance dure environ 60 minutes. La procédure, le déroulement de la séance et les critères d'évaluation figurent dans les Directives d'application des travaux de bachelor. Les groupes peuvent soutenir leur projet au fil du semestre sous réserve des fermetures de l'école. Le délai est la semaine 45 de la troisième année d'études.

Si l'étudiant·e ou les étudiant·es obtiennent la qualification Fx (note de 3.5) avant ou à la semaine 45, elles ou ils sont en remédiation jusqu'au délai de la semaine 50.

Si l'étudiant·e ou les étudiant·es obtiennent la qualification F (note en dessous de 4) avant ou à la semaine 45, elles ou ils sont en répétition jusqu'à la semaine 7 de l'année 2027 (19 février 2027).

Lorsque le projet n'est pas soutenu au délai de la semaine 45, l'étudiant·e ou les étudiant·es sont en répétition jusqu'à la semaine 7 de l'année 2027 (19 février 2027).

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | ☒ Remédiation possible | ☐ Pas de remédiation |
| | ☐ Examen complémentaire | ☐ Travail additionnel |

La remédiation ne concerne que les travaux soutenus en première session avec une note de 3.5 et qui sont présentés en remédiation avant ou en semaine 45 de la troisième année d'études. Si l'étudiant·e ou les étudiant·es en remédiation obtiennent la qualification F (note en dessous de 4) avant ou à la semaine 50, elles ou ils sont en répétition.

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus. La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

Pour les travaux durant le module, l'utilisation des outils d'intelligence artificielle générative est permise sous certaines conditions. Pour des raisons d'intégrité intellectuelle, il est nécessaire de mentionner les outils d'intelligence artificielle générative utilisés, ainsi que l'objectif de leur utilisation (synthèse, explication, inspiration, citation, création d'images, de ppt...).

9. Bibliographie principale

Fortin, M.-F., & Gagnon J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche*. (3^e éd.). Chenelière Éducation.

Loiselle, C., Profetto-McGrath. J., Polit, D., & Tatano Beck, C. (2007). *Méthodes de recherche en sciences infirmières : approches quantitatives et qualitatives*. ERPI.

Tétreault, S., & Guillez, P. (2014), *Guide pratique de recherche en réadaptation*. De Boeck.

10. Enseignant·es

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise.

M. Berger, R. Bertrand, M. Bertrand Leiser, B. Caillet, A. Deblock-Bellami, L. Decastel, J. Desrosiers, C. Genet, N. Kühne, H. Libon, I. Margot-Cattin, L. Michaud-Vionnet, M. Monin, E. Offenstein, M.-A. Pellerin, V. Perrelet, D. Pouliot-Morneau, S. Ray-Kaesler, F. Rebeaud, V. Simonet, V. Stucki, M.-G. Wick, assistant·e·s HES, vacataires.

Responsable de module : PELLERIN Marc-André

Descriptif validé le 11 septembre 2026, par BERTRAND LEISER Martine